# Le RGPD* à IJCLab

*Règlement Général sur la Protection des Données

# Le RGPD à IJCLab

**Pas une juriste, ni une « experte » RGPD…**

***Etablit des règles relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation de ces données.***

- Le responsable du traitement est ***toujours*** le DU, DR, directeur d'institut, de direction fonctionnelle, …bref c'est pas vous !!
- A priori pas un travail d'informaticien, mais en pratique les informaticiens sont très souvent sollicités !
- Exercice de mise en conformité RGPD déjà fait en 2018 pour le LAL
- Je me suis lancée suite au webinaire IN2P3 d'Emilie Masson (du ***Service Protection des Données*** du CNRS) en 2018
- Objectivement bien plus simple aujourd'hui car le CNRS fournit pas mal d'outils: guides, exemples, etc…
- Mais… il faut (un peu!!) de temps, beaucoup de zénitude, de cafés ou de bières, c'est selon ☺

# Le RGPD à IJCLab

## Les principes de base …

- Des données sont dites ***personnelles*** si elles identifient directement ou indirectement des personnes physiques.
- ***Les traitements de données à caractère personnel doivent être inscrits dans le registre de votre unité tenu par la Déléguée à la protection des données (DPD) du CNRS***
- Le RGPD ***impose*** de fournir une information concise, transparente, compréhensible et ***aisément accessible*** à tous
- Certaines données bénéficient d'une protection particulière qu'il est impératif de connaître et de respecter
- Il est obligatoire de conserver les données en UE
- Toute personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel ou concernée par un traitement dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité

# Le RGPD à IJCLab

## Les principes de base …

A respecter lors de la collecte, du traitement et de la conservation de données personnelles

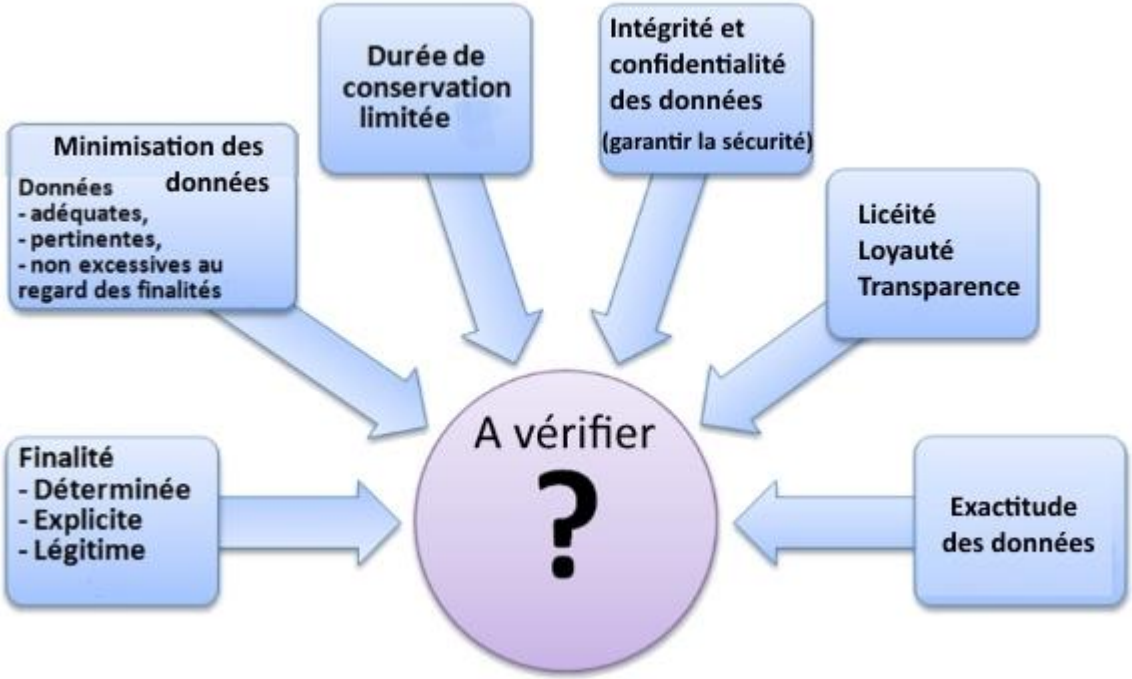

# Le RGPD à IJCLab

## Bien comprendre ce qu'il faut faire…

- Le travail consiste donc à ***inscrire au registre de la DPD*** du CNRS ***tous*** les traitements concernés…
- Erreur classique: déclarer les technologies →c'est le ***traitement*** qu'il faut déclarer :
  - Ex de ***traitement***: Gestion des ressources informatiques (comptes, inventaire, …), gestion RH du labo, gestion des accès aux locaux, …
  - Ex de ***technologies*** = AD, LDAP, base de données, dossier papier…
- …En respectant les principes de base

# Le RGPD à IJCLab

## Concrètement on commence par quoi ?

- Informer le DU
  - S'il s'en fiche…on laisse tomber c'est lui le responsable donc c'est son problème !
  - Dans le cas contraire on constitue un GT, on respire un grand coup…et on regarde sur l'intranet du CNRS: https://intranet.cnrs.fr/protection_donnees/donnees/Pages/default.aspx
- Lister ***tous*** les ***traitements*** avec leurs caractéristiques (finalité, données collectées et traitées, temps de conservation, conformité légale, mesures de sécurité, information des personnes)

# Le RGPD à IJCLab

## Tous les traitements vraiment ????

- Le CNRS propose des procédures « simplifiées » pour certains traitements communs à presque tous les labos …ouff !!
- Il existe des **fiches référentiels pour ces traitements**:
  - vérifier qu'on est conforme (pas d'autres données collectées et pas d'autre traitements )
  - faire signer la fiche par le DU
- Informer les utilisateurs (beaucoup plus et mieux qu'avec la loi Informatique et liberté):
  - sites web avec des mentions ***obligatoires*** (nombreux exemples sur l'intranet) différentes selon l'aspect légal
  - Document papier (ex: badge pour un sous-traitant, …)
  - Règlement intérieur (annexes) …

# Le RGPD à IJCLab

## Tous les traitements vraiment ????

- Ceux qui ne sont ***pas communs*** : Faire une déclaration complète
- ATTENTION !!!! Important de ***limiter le périmètre***
  - Zimbra et annuaire IN2P3 c'est le CC…donc on n'a rien à faire ☺
  - Les logiciels de gestion du CNRS (Agate, Ariane, Sirhus…) c'est la DSI…☺
  - Certains traitements du CNRS (ex: registre santé et sécurité): la/le Délégué/e régionale ☺
  - Les services du CNRS (Mycore, annuaire…): c'est la DSI ☺
  - Idem avec ceux de l'université (ex: une partie des bornes wifi de Psud)
  - La gestion des réseaux métiers ex: RI3…c'est l'Institut ☺. Les Jis sont un séminaire dans ce cadre, info à minima sur indico, le site RI3, …
- Le mieux est l'ennemi du bien !!!

# Le RGPD à IJCLab

## Quelles traitements déclarés pour IJCLab ?

- Gestion des ***accès*** aux locaux: badges
- Gestion du personnel (application HITO hébergée au CC mais le ***traitement*** est sous la responsabilité du DU d'IJCLab): ***limiter les données*** pour rester conforme à la fiche simplifiée…

  → ***Déclaration non simplifiée pour le traitement des projets***
- Gestion des listes de diffusion
- Gestion des colloques
- Gestion des comptes informatiques (ressources)
- Gestion des voitures (attention…si demande de la CI on sort du périmètre simplifié)
- Gestion du magasin
- Gestion des salles de réunion

# Le RGPD à IJCLab

## Et ensuite ?

- Le DU envoie par mail différents documents au DPD du CNRS:
  - L'engagement de conformité aux fiches référentielles (traitements « standards »)
  - Le ou les formulaires complets d'inscription au registre (traitements « non standards »)
  - Les liens vers les sites du labo qui informent
  - Les documents papiers, s'ils existent (ex RI) qui informent
- Le DPD répond (pas immédiat elle doit gérer tous les labos du CNRS…) en validant et probablement en corrigeant certaines choses (regroupements de traitements, …)
- Tout nouveau traitement doit être déclaré au fil de l'eau

# Le RGPD à IJCLab

## Quelle information à IJCLab ?

- Sites web: intranet et support
- Annexes au RI du labo
- En cours de rédaction: fiches papier pour certaines collectes (badges)
- En cours: modification des mentions obligatoires sur les sites web
- Les mentions obligatoires ne s'inventent pas!!! (nombreux exemples sur l'intranet du CNRS)
- https://support.ijclab.in2p3.fr/politique-de-protection-des-donnees/

# Le RGPD à IJCLab

## Difficultés ?

- Le respect des droits des personnes!!!
  - Droits d'opposition, d'accès (ça OK) et de rectification (ex: sur les sauvegardes je fais comment ?)
  - Idem droit d'effacement…il ne suffit pas de supprimer un compte
  - Supprimer des données qui ne sont pas/plus utiles n'est jamais très naturel (on ne sait jamais!)
  - Anonymiser pas simple non plus…
- Heureusement on a (très) peu de demandes
- A l'inverse le RGPD nous donne une légitimité pour faire du ménage: (suppression des comptes ***3 mois*** après le départ d'un agent…)
- Le mieux est l'ennemi du bien !!!

# Questions ?